



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 20 septembre 2021 à 19 h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

2021-09-201 1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE

2021-09-202 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire (ajournement de la séance du 16 août 2021) du 25 août 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet



ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire (ajournement de la séance du 16 août 2021) du 25 août 2021.

ADOPTÉE

1.4 Période de questions

- Madame Anita Larochelle dit avoir reçu l'appel dit avoir reçu l'appel d'une employée de la Municipalité et qu'elle l'accusait d'avoir volé les pièges du trappeur qui est mandaté par la Municipalité pour les nuisances. Elle mentionne qu'à l'âge où elle est rendue, elle n'est pas en mesure d'aller se promener dans les champs et d'aller voler des pièges. Elle dit avoir reçu par la suite l'appel du trappeur en question et qu'il était agressif verbalement et qu'il la menaçait de prendre des mesures contre elle. Elle dit ne pas avoir aimé la façon dont nous avons fonctionné pour l'appeler et l'accuser. La directrice générale mentionne que nous avons trouvé la personne responsable et qu'il y a eu une erreur. Elle mentionne également que l'employée n'est pas là pour défendre son point et qu'elle serait étonnée que la situation se soit passée de cette manière.

- Monsieur Denis Jobin demande ce qui va se passer avec le chemin du Lac Beauchamp concernant le traitement de surface et le bitume qui coule dans les fossés et les sédiments qui entrent dans le lac. Le maire lui répond que le ministère de l'Environnement est dans le dossier et que l'entreprise à qui a été octroyé le contrat a mandaté une firme externe pour faire des échantillonnages. Monsieur Jobin dit que ce n'est pas normal qu'après plus de deux semaines, rien ne bouge. La directrice générale prend la parole en disant que des digues et des boudins ont été installés et que des actions ont été posées. Pour le moment, la Municipalité ne peut pas affirmer qu'il y a de la contamination. Elle se propose pour donner le contact du ministère à Monsieur Jobin.

- Monsieur Denis Jobin demande si les citoyens ayant des puits de surface dans le secteur touché ont été avisés de surveiller leur eau. Monsieur le maire répond affirmatif. Il doit ramener à l'ordre les citoyens dans la salle puisque certains d'entre eux se démontrent agressifs verbalement.

- Monsieur Jean-Luc Otis demande si le conseil ou le maire avaient été mis au courant que du gravier avait été entreposé dans une cour privée. Il demande si la Municipalité a un terrain vacant pour accueillir ce gravier. Le maire lui répond que c'est la compagnie Sintra qui en a décidé ainsi et qu'ils ont fait les travaux nécessaires et qui paient.

- Monsieur Ghislain Nadeau affirme que les boudins qui ont été installés dans les fossés du chemin du Lac Beauchamp sont collés sur le bord du fossé et qu'ils ne passent pas au travers. Monsieur le maire affirme que la plupart de l'eau noire arrive du sous-bois. Il dit que la compagnie qui est venue effectuer les tests en a pris dans les fossés, en amont et en aval et que nous aurons plus de nouvelles lorsque nous aurons les résultats des échantillons. Monsieur Nadeau demande si la Municipalité pourrait faire de la pression pour que les choses bougent plus. Monsieur le maire



affirme que nous ne pouvons pas aller plus vite que le ministère.

- Monsieur Ghislain Nadeau affirme que le comité du Gala des musiciens, dont il était le président, a versé près de 4 000 \$ dans la salle municipale. Suite à la réfection de la salle municipale pour en faire des bureaux, il affirme que le comité payant un montant par mois pour les galas. Il aimerait savoir si le comité recevra une ristourne. La directrice générale dit qu'elle fera des recherches sur le dossier puisqu'il manque quelques informations, dont les dates de location de la salle.

2021-09-203 1.5 Tarifs des rémunérations payables lors d'élections municipales

CONSIDÉRANT les élections municipales qui se tiendront le 7 novembre prochain;

CONSIDÉRANT l'avis paru à la partie dans la Gazette Officielle du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'UTILISER le tableau de la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux établi pour l'exercice financier 2021 pour la rémunération des officiers d'élection.

ADOPTÉE

2021-09-204 1.6 Renouvellement du contrat de location d'une camionnette chez Amos Toyota Franchisé Budget

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection entraînent beaucoup de déplacements pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE tous les véhicules appartenant à la municipalité sont utilisés et que les employés doivent utiliser leurs véhicules personnels pour les déplacements au travail;

CONSIDÉRANT la soumission d'Amos Toyota Franchisé Budget acceptée en juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire rallonger le contrat pour un mois supplémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE RALLONGER le contrat de location d'une camionnette chez Amos Toyota Franchisé Budget pour un montant de 1 600 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE



2021-09-205 1.7 Embauche de l'employé 24-0003

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécesson;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un inspecteur du territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'EMBAUCHER l'employé 24-0003, selon les conditions discutées, et ce pour une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

2021-09-206 1.8 Mandater la MRC d'Abitibi pour élaborer le dossier des redevances sur l'immatriculation des véhicules routiers sur le territoire de la MRC d'Abitibi

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er janvier 2018, l'ensemble des municipalités locales peut exiger toute redevance pour contribuer au financement d'un régime réglementation relevant d'une de ses compétences (article 1000.6 Code municipal du Québec);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont compétence sur le réseau routier et par le fait même doivent effectuer les travaux d'entretien et de réfection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve opportun pour financer une partie des travaux sur le réseau routier de créer une redevance sur l'immatriculation des véhicules routiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE MANDATER la MRC d'Abitibi pour effectuer des vérifications avec la Société de l'assurance automobile du Québec pour la perception de redevances sur l'immatriculation des véhicules routiers sur notre territoire.

ADOPTÉE



2021-09-207 1.9 Fin d'emploi de l'employée 62-0011

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les parties considèrent d'un commun accord de mettre fin à l'emploi de l'employée 62-0011;

DE MANDATER la directrice générale et le maire à conclure l'entente de fin d'emploi avec l'employée concernée.

ADOPTÉE

2021-09-208 1.10 Entente avec la MRC d'Abitibi concernant la plateforme de compostage (mandater le maire)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales possèdent une compétence à l'égard de l'exploitation d'un système d'élimination ou de valorisation de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos et les municipalités de Berry, Champneuf, La Motte, La Morandière, Launay, Preissac, St-Dominique-du-Rosaire, St-Mathieu-d'Harricana, Ste-Gertrude-Manneville, Trécesson et le TNO Lac-Chicobi (ci-après les « Parties ») désirent valoriser les matières résiduelles organiques produites par leurs citoyens en les transformant en compost;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi (ci-après la « MRC ») souhaite appuyer les Parties dans cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a effectué plusieurs démarches afin de mettre en place une Plateforme de compostage suite à une demande à cet effet formulée par les Parties;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à la construction d'une telle Plateforme pour transformer les matières résiduelles organiques en compost pour le compte des Parties;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-27.1), les Parties peuvent conclure entre elles, une entente par laquelle elles délèguent à la MRC l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent consigner les termes et conditions de leur entente dans un écrit;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet



ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Jacques Grenier, maire de la Municipalité de Trécesson à signer l'entente intermunicipale d'exploitation d'une plateforme de compostage.

ADOPTÉE

2. FINANCES

2021-09-209 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 20 septembre 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 20 septembre 2021;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 216 545 \$;

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 54 997 \$.

ADOPTÉE

2021-09-210 2.2 Financement du camion dans le fonds de roulement

CONSIDÉRANT QU'il reste un montant de 74 600 \$ relatif à un emprunt échéant le 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le fonds de roulement n'est pas utilisé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt concerne le camion servant aux travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QU'une taxe spéciale est prélevée, chaque année, sur le compte de taxes de tous les propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement 2016-242 de la Municipalité, le conseil a été autorisé à emprunter un montant de 275 000 \$ sur une période de sept (7) ans;



**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE REMBOURSER le fonds de roulement avec les deux années restantes à la taxe spéciale établie sur chaque compte de taxes depuis l'an 2016, tel que stipulé au règlement 2016-242.

ADOPTÉE

3. TRAVAUX PUBLICS

2021-09-211 3.1 Entrée de cour du 2045, chemin du Lac Beauchamp

CONSIDÉRANT les avaries survenues sur le chemin du Lac Beauchamp pendant le projet de réfection des chemins;

CONSIDÉRANT QUE le nivelé entre le chemin et la cour du citoyen du 2045, chemin du Lac Beauchamp est important;

CONSIDÉRANT QUE la cour du citoyen est faite en asphalte et que le citoyen désire avoir de l'asphalte et non du traitement de surface dans sa cour, pour une surface de 70 mètres;

CONSIDÉRANT les estimations des coûts pour le traitement de surface, qui représentent environ 1 000 \$;

CONSIDÉRANT la soumission de Pavage Harricana Inc. au montant de 3 240 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le projet des chemins de la Municipalité assume la différence des coûts, donc 2 240 \$, concernant l'asphaltage du nivelé au 2045, chemin du Lac Beauchamp.

ADOPTÉE

2021-09-212 3.2 Achat d'une palette d'asphalte froide

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'achat d'une palette d'asphalte froide;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été remise dans les délais



prescrits, mais que les coûts estimés sont de 7,44 \$ la poche, taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à l'achat d'une palette d'asphalte froide chez le fournisseur ayant la plus basse soumission.

ADOPTÉE

2021-09-213 3.3 Soumissions concernant le marquage de chaussée

CONSIDÉRANT le projet de réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le marquage de la chaussée doit être fait sur le nouveau traitement de surface;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Traçage Abitibi Inc. pour une ligne axilale simple jaune de 125 mm au montant de 97 550.25 \$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette soumission qui sont trop importants;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour des rondelles de pré-marquage jaune;

CONSIDÉRANT la soumission de Zip Lignes au montant de 337.50 \$ pour 250 rondelles;

CONSIDÉRANT la soumission en ligne de Groupe Signalisation au montant de 277.50 \$ pour 250 rondelles, expédition incluse;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à l'achat de 250 rondelles jaunes de pré-marquage chez Groupe Signalisation au montant de 277.50 \$;

ÉTANT ENTENDU QU'une à deux semaines de temps d'homme sont à prévoir pour l'application des rondelles.

ADOPTÉE

4. GRAVIÈRES



2021-09-214 4.1 Achat d'une camionnette et d'un coffre de rangement

CONSIDÉRANT QUE la première camionnette acquise par la Municipalité est désuète;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité concernant les gravières et les nombreux déplacements;

CONSIDÉRANT la grandeur du territoire à entretenir;

CONSIDÉRANT les tâches à accomplir sur le territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à un appel d'offres auprès des concessionnaires pour l'achat d'une camionnette et d'un coffre de rangement pour les gravières.

ADOPTÉE

2021-09-215 4.2 Achat d'un coffre de rangement pour la camionnette

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un coffre de rangement pour la camionnette des gravières achetée l'an dernier serait pertinent pour le transport de tout l'équipement;

CONSIDÉRANT les deux soumissions déposées pour un coffre de rangement en aluminium;

CONSIDÉRANT la soumission de Mill Vitres D'Autos au montant de 665 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de Boutin Performance Inc. au montant de 689.95 \$ taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à l'achat d'un coffre de rangement en aluminium chez Mill Vitres D'Autos au montant de 665 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-09-216 4.3 Achat d'une tablette

CONSIDÉRANT QU'une tablette doit être achetée pour la récupération des données des caméras sur les sites des gravières;



CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été recherchées pour des tablettes présentant de semblables caractéristiques;

CONSIDÉRANT la soumission de Nortech Solution Informatique pour une tablette usagée au montant de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT la soumission de Sylvainformatique pour une tablette neuve au montant de 1 899 \$;

CONSIDÉRANT le prix sur le site web de Microsoft pour une tablette neuve au montant de 2 229.99 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à l'achat d'une tablette usagée chez Nortech Solution Informatique au montant de 1 000 \$ taxes en sus;

DE PROCÉDER à l'achat d'une coquille de protection pour la tablette chez le même fournisseur.

ADOPTÉE

2021-09-217 4.4 Achat d'un GPS

CONSIDÉRANT QU'un GPS doit être acheté pour l'identification les points GPS dans les gravières;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été déposées pour des modèles semblables;

CONSIDÉRANT la soumission de Mill Vitres D'Autos pour un GPS Garmin 64x au montant de 349.95 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de Boutin Performance Inc. pour un GPS Garmin 64x au montant de 339.99 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT le prix sur le site web d'Amazon pour un GPS Garmin 64x au montant de 399.99 \$ taxes comprises;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à l'achat d'un GPS Garmin 64x chez Boutin Performance Inc. au montant de 339.99 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

5. URBANISME



2021-09-218 5.1 Achat d'une camionnette et d'un coffre de rangement pour l'urbanisme

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité concernant l'urbanisme et et les nombreux déplacements sur le terrain en tant qu'inspecteur;

CONSIDÉRANT la grandeur du territoire à entretenir;

CONSIDÉRANT les tâches à accomplir sur le territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à un appel d'offres auprès des concessionnaires pour l'achat d'une camionnette et d'un coffre de rangement pour les services d'urbanisme;

ÉTANT ENTENDU QUE la Municipalité voudrait procéder à l'échange de l'Elantra 2016 déjà acquise pour une nouvelle camionnette.

ADOPTÉE

6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Application de pelouse à la halte municipale

Ce point est remis à une séance subséquente.

7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT



8.1 Appui au Fonds forêt

Ce point est remis à une séance subséquente.

9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES

9.1 Avis de motion - Règlement 2021-288 (concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$)

AVIS DE MOTION est déposé par Rollande Brunet qu'à une séance subséquente sera présenté le projet de règlement 2021-288 : concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

2021-09-219 9.2 Projet de règlement 2021-288 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits de mutations immobilières, une municipalité peut fixer par règlement, pour calculer le droit de mutation payable, un taux supérieur à 1,5 % sans dépasser 3 % pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement ont été déposés lors de la séance du conseil du 20 septembre 2021 en vue de l'adoption du présent règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement 2021-288 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède



500 000 \$.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES ÉLUS

10.1 Rapport de l'Élu - Jacques Grenier

Jacques Grenier (maire) présente son rapport mensuel :

- le 16 août, il a participé à la séance du conseil qui a été ajournée et il a participé à plusieurs visites de chantier concernant le projet des chemins pour le traitement de surface et l'empierrement durant la journée;
- le 17 août, il a surveillé le chantier pour le retrait d'une panse de bœuf au chemin du Cimetière-des-Ukrainiens et il a participé à une réunion du CA du CLD Abitibi;
- il a participé à des rencontres concernant les ressources humaines;
- le 25, il a participé à la séance du conseil pour l'ajournement du 16 août;
- il a rencontré des citoyens concernant l'état des chemins et du Lac Beauchamp;
- les 15, 16 et 17 septembre, il a offert son aide pour faire une virée de charrue sur le chemin Roulier;
- le 20 septembre, il s'est présenté au bureau municipal et il a participé à une rencontre avec Vidéotron concernant les services Internet.

10.2 Rapport de l'Élu - Martin Veilleux

Martin Veilleux (conseiller 1) présente son rapport mensuel :

- le 13 septembre, il a participé à la séance de travail du conseil.

10.3 Rapport de l'Élu - Claudine Martineau

Claudine Martineau (conseillère 2) présente son rapport mensuel :

- le 13 septembre, elle a participé à la séance de travail du conseil.



10.4 Rapport de l'élu - Nathalie Dion

Nathalie Dion (conseillère 3) présente son rapport mensuel :

- le 13 septembre, elle a participé à la séance de travail du conseil.

10.5 Rapport de l'élu - Rollande Brunet

Rollande Brunet (conseillère 4) présente son rapport mensuel :

- elle a participé à une rencontre concernant les ressources humaines;

- le 13 septembre, elle a participé à la séance de travail du conseil;

- le 14 septembre, elle a participé à une réunion concernant le Comité forêt;

- le 16 septembre, elle a déposé son rapport concernant la réunion du Comité forêt à la directrice générale.

10.6 Rapport de l'élu - René Martineau

René Martineau (conseiller 6) présente son rapport mensuel :

- le 13 septembre, il a participé à la séance de travail du conseil;

- il a rencontré la direction générale concernant les documents pour le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi;

- il a rencontré la direction générale concernant l'état du Lac Beauchamp suite aux travaux de réfection.

11. INFORMATIONS

11.1 Déplacement de la séance d'octobre prévue au calendrier (avis public)

Déplacement de la séance d'octobre prévue au calendrier (avis public)



12. CORRESPONDANCES

12.1 Proposition de réalisation d'un quartier de mini-maisons

Proposition de réalisation d'un quartier de mini-maisons

13. Varia

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Période de questions

- Monsieur Ghislain Nadeau demande si la Municipalité a honte de nommer le nom des employés qui sont engagés et ceux dont la probation se termine. Monsieur le maire lui répond que nous n'avons pas de raison de nommer les noms. De plus, le conseiller au siège 6, René Martineau, ajoute que c'est en lien avec la protection des renseignements personnels.

- Monsieur Jean-Luc Otis demande si les journaliers en construction ont les cartes nécessaires pour pouvoir rénover les bâtiments et faire la construction des autres.

- Madame Anita Larochelle demande s'il est vraiment nécessaire de procéder à l'achat de deux nouvelles camionnettes. Elle mentionne qu'il y a quatre ans, il n'y avait qu'une seule camionnette et que ce sont les citoyens qui doivent payer pour cela. Monsieur le maire lui répond que le compte des gravières en paie deux. Il lui explique également les besoins et exigences de la Municipalité, dont les



nombreux déplacements qui doivent être faits régulièrement.

- Monsieur Denis Jobin affirme que dans le contrat concernant le traitement de surface, il y a une pénalité de 3 000 \$ par jour pour chaque jour de retard dans les travaux. Il demande si la Municipalité a l'intention de l'appliquer. Monsieur le maire lui répond que nous n'en sommes pas encore là pour l'instant.

- Monsieur Denis Jobin demande si la firme pour l'évaluation potentielle de contaminant sur le chemin du Lac Beauchamp a été engagée par l'entreprise à laquelle le contrat a été octroyé ou par la Municipalité elle-même. La directrice générale lui répond que c'est une firme externe et qu'elle a été engagée par la compagnie Franroc, division de Sintra.

- Monsieur Ghislain Nadeau demande pourquoi la Municipalité a retiré l'asphalte près du "Y" sur le chemin Joseph-Langlois et Boisvert. Le maire lui répond que des travaux devraient se poursuivre lors de la phase 2 du projet si la Municipalité reçoit les subventions nécessaires.

- Monsieur Jean-Luc Otis dit avoir entendu dire que la niveleuse de Béton Fortin avait été "tassée" pour celle de Drolet Équipements. Il demande pourquoi. Monsieur le maire lui répond que nous avons bien passé par le processus de soumission et que Drolet Équipements présentait les prix les moins chers.

2021-09-220 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la séance soit close à 19 h 43.

ADOPTÉE

Jacques Grenier
Maire

Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière



Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).